



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Nathalie Jaccard et consorts au nom de Céline Misiego –
Reconnaissance et valorisation des langues et cultures d'origine - Où en sommes-nous ? (23_INT_188)

Rappel de l'interpellation

La reconnaissance et la valorisation des langues et cultures d'origine, en particulier chez les enfants, revêtent une importance cruciale pour le développement harmonieux des individus et la construction d'une société véritablement inclusive. Cet aspect va bien au-delà de la simple transmission linguistique et culturelle, car il influence positivement la manière dont les enfants perçoivent leur identité et interagissent avec le monde qui les entoure.

En premier lieu, reconnaître et valoriser les langues d'origine permet aux enfants de maintenir un lien fort avec leurs racines culturelles. La langue est bien plus qu'un simple moyen de communication ; elle est le véhicule de l'histoire, des traditions, des valeurs et de l'expression artistique d'une communauté. En reconnaissant ces langues, on offre aux enfants la possibilité de préserver un héritage qui contribue à façonner leur identité personnelle et collective.

Par ailleurs, la valorisation des cultures d'origine favorise le respect et la compréhension mutuelle entre les différentes communautés. Les enfants qui grandissent en étant conscients et respectueux de la diversité culturelle sont mieux préparés à vivre dans un monde de plus en plus interconnecté. Ils développent une ouverture d'esprit et une tolérance qui sont essentielles pour construire des sociétés pacifiques et inclusives.

Du point de vue éducatif, la reconnaissance des langues et cultures d'origine contribue également à un apprentissage plus efficace. Les études montrent que les enfants qui sont encouragés à maintenir leur langue maternelle réussissent généralement mieux sur le plan académique. La maîtrise de plusieurs langues favorise le développement cognitif et renforce les compétences linguistiques globales des enfants.

Enfin, reconnaître et valoriser les langues et cultures d'origine chez les enfants renforce leur estime de soi. Lorsque leur identité culturelle est respectée et célébrée, ils se sentent valorisés en tant qu'individus uniques. Cela contribue à renforcer leur confiance en eux-mêmes et à forger une vision positive de la diversité.

En conclusion, la reconnaissance et la valorisation des langues et cultures d'origine chez les enfants ne sont pas simplement des initiatives symboliques, mais des investissements essentiels dans la construction d'une société pluraliste, équilibrée et respectueuse des différences. En encourageant la préservation des langues et cultures, nous contribuons à l'épanouissement individuel des enfants et à la création d'un tissu social riche et harmonieux.

Convaincus par cette nécessité, un projet avait été initié lors de la précédente législature par le Département de la formation et de l'enseignement dans le cadre d'un groupe de travail qui impliquait non seulement le Département mais également différents établissements, associations, communautés étrangères et communes, dont celle de Renens dont un projet pilote qui avait pour but d'intégrer des cours liés aux langues et cultures d'origine dans la grille des élèves.

Avec comme double objectifs :

1) valoriser les connaissances des élèves issus de diverses cultures

2) fournir un soutien aux communautés étrangères qui ne disposent pas toutes des mêmes ressources pour promouvoir leur culture d'origine. Certains agissent grâce à des fonds nationaux, tandis que d'autres s'appuient sur des ressources bénévoles.

Ainsi la présente interpellation sollicite le Conseil d'Etat afin de :

1. Être informé des résultats obtenus jusqu'à ce jour ?
2. Quels ont été les enseignements tirés des projets pilotes ?
3. Est-ce que des mesures concrètes sont envisagées afin de poursuivre et étendre ces initiatives ?
4. Si oui dans quelle temporalité.
5. Dans le cas contraire, pour quelles raisons ?

En remerciant par avance le Conseil d'État pour ses futures réponses.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Nathalie Jaccard
Céline Misiego
et 27 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il a déjà fourni une grande partie des informations demandées par la présente interpellation dans son rapport sur le postulat Sonya Butera et consorts au nom du groupe socialiste : *avoir plus d'une corde à son arc : quelle est la place accordée aux cours de langue et culture d'origine dans le canton de Vaud* (22_POS_31, pris en considération en février 2023) qu'il a transmis au Grand Conseil en décembre 2023 (23_RAP_7), en observant au demeurant que la présente interpellation a été déposée avant l'échéance de traitement dudit postulat. Cela étant, il reprendra tout de même les informations déjà données, en les actualisant et en les précisant dans la mesure utile.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat rappelle que le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) est soucieux de la reconnaissance et de la valorisation des langues et cultures d'origine (LCO) de ses élèves. Différentes mesures ont été prises dans ce sens, comme la mention des cours LCO dans l'agenda de l'élève permettant ainsi aux enseignants LCO de l'utiliser comme moyen de communication avec la famille et l'école. Les résultats obtenus lors des cours LCO peuvent aussi y être inscrits, dans les pages finales de l'agenda. Par ailleurs, les bibliothèques scolaires ont la possibilité d'emprunter des ouvrages dans les diverses langues premières des élèves allophones auprès de bibliothèques interculturelles, telles que Globlivres. Le plurilinguisme et l'ouverture aux langues est également promue au sein de l'école vaudoise, notamment par le biais de moyens d'enseignement (*Education et ouverture aux langues à l'école -EOLE*).

Pour le surplus, le Conseil d'Etat se prononce ci-après sur les sollicitations émises par la présente interpellation.

1. Être informé des résultats obtenus jusqu'à ce jour ?

Deux établissements scolaires ont mis chacun sur pied un projet soutenu par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Ces projets sont décrits brièvement ci-dessous.

1) « Langues et cultures du monde » à Yverdon Léon-Michaud en 2021-2022 et 2022-2023

Lors de l'inscription à l'été 2021, 19 élèves se sont annoncés (11 élèves 9-11VP, 7 élèves 9-10VG, 1 élève de classe d'accueil). Finalement, 8 élèves ont suivi le cours facultatif jusqu'au mois de juin 2022. Six langues étaient représentées. Pour la 2^e année scolaire (2022-2023), 16 élèves ont participé au cours jusqu'en juin 2023 sur 21 élèves inscrits (6 élèves 9-11VP, 11 élèves 9-11VG, 3 élèves en classe d'accueil et 1 élève en 12 RAC2), avec 13 langues d'origine présentes.

Au cours de ces deux années scolaires, au travers de diverses manières d'exprimer une culture (cuisine, vestimentaire, arts, littérature, etc.), le projet pilote a eu pour objectifs :

- d'élargir les connaissances culturelles des élèves ;
- de développer et comparer des modes d'expressions culturelles entre les différentes communautés et la Suisse ;
- de mener une réflexion avec les élèves sur leurs préjugés et idées reçues.

Ce projet a par ailleurs permis des visites de lieux emblématiques comme la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne ainsi que la Fondation Jan Michalski.

2) Projet pilote « Double Je » dans l'établissement secondaire de Renens

Ce projet a été mené au cours de l'année scolaire 2022-2023. Dix élèves du degré secondaire et d'une classe de raccordement ont participé de manière régulière à ce projet. Le 1^{er} semestre a été dédié aux identités multiculturelles des élèves et à leur(s) langue(s) d'origine. Les parcours migratoires et les vécus personnels des différentes communautés présentes au sein de la classe ont été abordés au cours du 2^e semestre. Les objectifs principaux de ce projet ont été de :

- valoriser l'existence et l'utilisation de sa langue d'origine dans un contexte autre que le cadre familial ou le cours de langue et culture d'origine ;
- mettre en évidence la dimension multiculturelle du monde scolaire et sociétal, notamment au travers de parcours migratoires divers et de rencontres d'intervenants ;
- valoriser la recherche identitaire de l'élève tout en respectant la diversité culturelle existante et sa propre culture d'origine.

Les conclusions tirées de ces deux projets sont décrites dans la réponse à la question suivante.

2. Quels ont été les enseignements tirés des projets pilotes ?

Le bilan de ces deux projets pilotes est globalement positif.

L'établissement secondaire de Renens relève que la multiculturalité des élèves concernés par le projet mais aussi les différents niveaux scolaires représentés au sein du groupe ont permis de créer un sentiment d'entraide et d'échange. Les élèves ont eu un espace de liberté où ils ont pu s'affirmer et avoir le sentiment d'appartenir à une communauté. Les échanges ont également été enrichis par la présence d'enseignants d'origine étrangère.

Le projet mené à Yverdon Léon-Michaud a permis, quant à lui, de sensibiliser les élèves au fonctionnement du français en faisant un détour par une autre langue, d'élargir leurs connaissances culturelles et de leur permettre de s'ouvrir à l'altérité.

La réussite des projets a été favorisée par la diversité des élèves et des langues présentes. Le fait que ces cours aient été dispensés par des enseignants de chaque établissement scolaire, plutôt que par des intervenants externes, a également été perçue comme un facteur positif, ces enseignants connaissant bien le système scolaire et l'établissement lui-même.

Il convient cependant de relever que ces projets n'ont pu toucher qu'une fraction infime des élèves de ces établissements (environ 2%). Par ailleurs, certains obstacles ont été relevés. Ils sont décrits ci-dessous.

3. Est-ce que des mesures concrètes sont envisagées afin de poursuivre et étendre ces initiatives ?

4. Si oui dans quelle temporalité.

5. Dans le cas contraire, pour quelles raisons ?

Grâce à ces deux projets, les élèves concernés ont pu travailler et développer des compétences transversales, telles que la collaboration et la communication, élargir leurs connaissances culturelles, enrichir leur regard sur la multiculturalité de l'école vaudoise et s'ouvrir à l'autre. Cependant, ces initiatives ne se sont pas poursuivies. Les deux établissements ont souligné la difficulté que représente l'ajout de deux périodes supplémentaires à la grille horaire déjà bien remplie (33 périodes) des élèves du cycle 3 : fatigue des élèves, absence de pause à midi en cas d'horaire continu, éventuel problème avec les transports scolaires si les cours sont ajoutés en fin de journée, temps disponible moindre consacré aux devoirs à la maison. Cet aspect a souvent constitué un frein, tant à l'inscription de certains élèves, qu'à la participation assidue d'une partie des élèves inscrits. Cela expliquerait notamment l'abandon du projet par une partie des élèves inscrits.

Par ailleurs, le DEF a actuellement plusieurs projets cantonaux d'envergure en phase de déploiement (en particulier l'école à visée inclusive, l'éducation numérique, la durabilité). A cela s'ajoute la gestion d'une migration accrue liée notamment à la guerre en Ukraine qui représente un défi important pour l'école et mobilise beaucoup de ressources et d'énergie. Déployer ce type de projets en sus n'est pas apparu opportun dans ce contexte.

Par conséquent, le DEF a choisi une autre voie pour la promotion des LCO. Dès la rentrée 2024, une formation organisée par la Haute école pédagogique Vaud (HEP), sur mandat de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), verra le jour. Elle sera ouverte aux enseignantes et enseignants de LCO. Une séance d'information aura lieu au printemps 2024 afin de présenter le contenu de la formation aux différents représentants des organismes et associations LCO. De plus, l'établissement d'une liste cantonale officielle recensant les différents cours LCO dispensés dans le canton est actuellement envisagée, une telle démarche se heurtant cependant aux questions et aux limites déjà exposées dans le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Sonya Butera cité en préambule (23_RAP_7, voir sous son chap. III).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 mai 2024.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni